



Vaccination contre la grippe pandémique A/H1N1

Pourquoi une campagne de vaccination ?

La grippe A/H1N1 est provoquée par un nouveau virus contre lequel personne n'est protégé. C'est pourquoi cette nouvelle grippe touche le monde entier et que l'on parle d'une pandémie. Le vaccin utilisé contre la grippe saisonnière n'offre aucune protection contre la grippe A/H1N1. Un nouveau vaccin a donc été développé. Ce vaccin est important car certaines personnes courent un risque de complications ou même décèdent après avoir contracté la grippe. La vaccination peut donc sauver des vies. La vaccination sert avant tout à se protéger, mais aussi à protéger les personnes les plus fragiles qui nous entourent.

La vaccination, pour qui ?

La vaccination contre la grippe A/H1N1 est uniquement conseillée à certains groupes de la population :

- **les médecins et le personnel soignant.** Parce qu'ils sont en contact avec de nombreux patients, il est préférable qu'ils ne propagent pas la grippe aux personnes déjà affaiblies.
- **les personnes atteintes d'une maladie chronique,** pour éviter des complications graves en cas de grippe, voire un décès.
- **toute personne travaillant dans l'enseignement, dans l'accueil d'enfants ou dans une profession en lien avec des enfants,** pour protéger les enfants et garantir une disponibilité.
- **les femmes enceintes et les femmes en programme de fécondation assistée** parce qu'elles présentent temporairement moins de résistance.
- **les parents d'enfant de moins de 6 mois,** afin de protéger leur enfant contre la maladie.

S'ils le souhaitent, tous ces groupes peuvent recevoir **gratuitement** la vaccination. Mais **la vaccination n'est pas obligatoire.**

Quand et comment se faire vacciner contre la grippe A/H1N1 ?

Les personnes qui le désirent peuvent se faire vacciner chez leur médecin traitant à partir de novembre. Ceux n'ayant pas de médecin généraliste pourront se faire vacciner par le docteur en médecine générale de leur choix. Ce médecin vous informera sur les heures de rendez-vous pour la vaccination. N'oubliez pas d'emporter votre carte d'identité (électronique) et votre carte SIS lors de la consultation.

La vaccination contre la grippe A/H1N1 est gratuite

Les autorités sanitaires ont mis le vaccin gratuitement à la disposition des médecins. Lors de votre vaccination, vous paierez une consultation normale à votre médecin. Vous serez ensuite remboursé totalement du montant par votre mutuelle. La vaccination est donc entièrement gratuite pour le patient.

Le vaccin contre la grippe A/H1N1 est-il sûr ?

Oui, le vaccin contre la grippe A/H1N1 est sûr. Il a été approuvé par les autorités européennes et nationales comme tous les autres vaccins ou médicaments mis sur le marché dans notre pays.

Et les effets secondaires ?

Les effets secondaires sont rares et sont généralement bénins.

Comme dans toute vaccination, il est possible que l'endroit de la piqûre gonfle et devienne un peu plus rouge pendant quelques jours. Cela peut vous démanger ou être un peu douloureux. Cet effet disparaît spontanément au bout de quelques jours. Un peu de fatigue, une légère hausse de la température, un mal de tête, une douleur articulaire ou musculaire peuvent éventuellement survenir. Vous pourriez aussi transpirer ou grelotter un peu, comme lors d'un début de grippe. Cela disparaît également en général spontanément. Un gonflement douloureux peut apparaître dans l'aisselle, le cou ou l'aîne du côté vacciné. Si, la plupart du temps, ce gonflement guérit sans traitement, il est conseillé de consulter votre médecin traitant. Une réaction allergique qui s'étend au-delà du bras vacciné peut se produire dans des cas exceptionnels. Dans ce cas, il est préférable de contacter votre médecin traitant. D'autres effets secondaires beaucoup plus rares peuvent se déclarer : somnolence, bourdonnements d'oreilles, vertiges, nausées, vomissements, diarrhée, éruption cutanée ou démangeaisons. Très rarement, on peut avoir des saignements ou de gros hématomes ou encore des problèmes affectant les vaisseaux, le cerveau ou les nerfs. Dans pareil cas, consultez directement votre médecin traitant.

Besoin de plus d'informations à propos du vaccin ?

Toute personne désirant recevoir la vaccination peut demander un avis à son médecin. Lors de la vaccination, vous recevrez une notice et une brochure comprenant toutes les informations sur le vaccin.

Vous souhaitez vous renseigner avant de consulter, rendez-vous alors sur le site www.influenza.be ou demandez une explication à votre médecin généraliste.

Vous avez encore des questions ? Appelez le numéro gratuit du centre d'appel Influenza 0800/ 99 777.